

L'IRMa, c'est :

- Un organisme de formation reconnu (certifié Qualiopi depuis 2020 et agréé pour la formation des élus depuis 2022)

- Un centre de ressources documentaires et de diffusion de la culture des risques

- Une structure d'accompagnement des acteurs publics

- Un témoin de la mémoire des risques et collecteur des retours d'expériences

- Un animateur de la communauté d'experts de la prévention des risques et de la résilience territoriale



Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délivrée par afnor CERTIFICATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- L.6313-1 - 1° Actions de formation



COMMENT ADHÉRER ?

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page adhésion de notre site web.

Au choix vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou télécharger le bulletin d'adhésion.

https://www.irma-grenoble.com/02institut/03adhesion_index.php

IRMa - 2027 - Crédits Photos : Sébastien Gominet /IRMa - Ne pas jeter sur la voie publique

CONTACT

04 76 47 73 73
irma@irma-grenoble.com
www.irma-grenoble.com
15 rue Eugène Faure 38000 Grenoble

Suivez nos actualités et informations sur les réseaux sociaux

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS



irma
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

- L'Institut des Risques Majeurs (IRMa) est une association indépendante, créée en 1988, basée à Grenoble.
- Spécialisé dans la prévention et la gestion des risques majeurs (naturels et technologiques).
- L'IRMa est né de l'initiative du volcanologue Haroun Tazieff et du Département de l'Isère.
- C'est un acteur engagé dans la prévention des risques et dans la gestion de crise depuis presque 40 ans.

L'IRMa conjugue un ancrage régional fort en Auvergne-Rhône-Alpes avec une capacité d'intervention à l'échelle nationale.

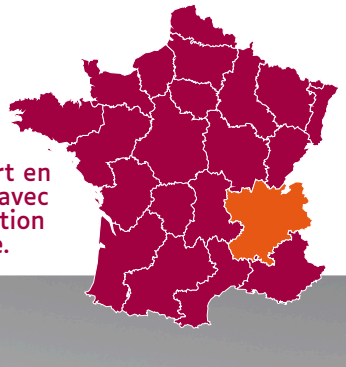



2 pôles

Pôle Accompagnement territorial

Pôle Mémoire, Réseau, Communication

A vos côtés

Une équipe de salariés

et de bénévoles experts

Pourquoi adhérer ?

Pour donner à votre organisation les moyens de mieux anticiper les risques, de se préparer aux situations de crise et d'agir pour la protection des populations.

En devenant adhérent, vous bénéficiez de l'expertise, des ressources et des services de l'IRMa pour accompagner la montée en compétences de vos équipes, enrichir vos pratiques et renforcer durablement les capacités d'action de votre organisation face aux risques majeurs.



Chaque adhésion ouvre l'accès à des ressources spécialisées, des événements et un réseau d'experts pour mieux anticiper et gérer les risques.

Des tarifs préférentiels

- Réduction de 10% sur nos prestations de formation et d'exercices

Un accompagnement sur mesure

- Assistance et conseils dans l'élaboration et la mise à jour de vos documents de gestion des risques
- Carto'Risques : création gratuite de cartographies opérationnelles dédiées à la gestion de crise

Des accès privilégiés

- Inscription exclusive aux webinaires *"Regards croisés sur les risques majeurs"*
- Inscription prioritaire aux événements IRMa
- Usages illimités du centre de ressources (Photos, vidéos, documents...)

Des abonnements à nos publications

- Risques Hebdo : veille documentaire sur l'actualité des risques
- Risques Infos : revue des acteurs de la prévention des risques majeurs
- IRMa Infos : newsletter trimestrielle des activités de l'IRMa

Une offre de services variée et adaptable

Pour profiter d'un accompagnement sur votre territoire



Formations, exercices terrain ou en salle : faites votre choix !
Formez-vous avec nous chez vous ou chez nous.

Possibilité de financer les formations des élus locaux via le droit individuel à la formation des élus (DIF Elus).

Pour vous informer pour mieux prévenir



Accédez à notre centre de ressources sur les risques majeurs : vidéothèque, photothèque, bibliothèque, publications...

Plus de 4500 références documentaires et 6000 photographies pour consolider votre culture du risque.

Et abonnez-vous à nos publications pour vous informer régulièrement.

Qui peut adhérer ?

- Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, syndicats mixtes ...)
- EPTB, EPAGE, syndicats de rivière
- Conseils départementaux et régionaux
- Etablissements publics
- Entreprises
- Associations
- Acteurs de l'éducation et de la recherche
- Professionnels de la prévention des risques majeurs
- Particuliers

Pour en savoir plus sur notre offre de services et les avantages adhérents